

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD043-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : ITINERAIRES ALTERNATIFS DE CONTOURNEMENT – PROGRAMMATION 2019 ET AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE d'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis 2015, le Grand Périgueux, dans le cadre des orientations du projet de mandat 2015-2020, a décidé de donner une priorité aux déplacements, en travaillant à la fois sur l'amélioration des transports en commun et la fluidification du réseau routier.

Que pour ce faire, le Grand Périgueux a pris la compétence des voiries de certains itinéraires, nommés *Itinéraires Alternatifs*, afin d'y réaliser des aménagements routiers, L'objectif est de sécuriser ces tracés très fréquentés, pour lesquels les infrastructures ne correspondent pas à leur usage.

Que les études et les travaux sont réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de la Dordogne par le biais de conventions.

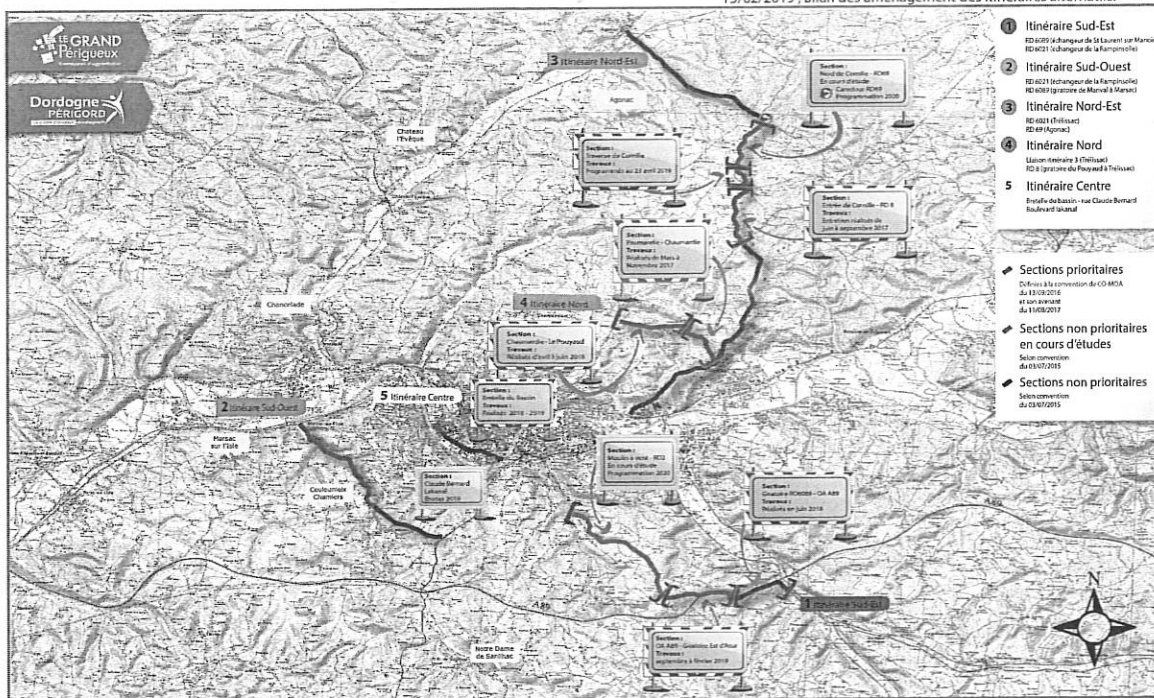
Que dans ses délibérations du 17 décembre 2015 et du 1^{er} juin 2017, le Conseil Communautaire a défini 4 tronçons comme devant être traités prioritairement :

- **Itinéraire Sud-Est** : entre l'échangeur de Saint-Laurent-sur-Manoire et l'entrée Est d'Atur (carrefour Moulin à Vent) ;
- **Itinéraire Sud-Ouest** : depuis les « 4 routes » à Coulounieix-Chamiers jusqu'au carrefour giratoire de Marival à Marsac-sur-l'Isle ;
- **Itinéraire Nord-Est** : depuis le carrefour avec la RD8 jusqu'à la sortie du bourg de Cornille ;
- **Itinéraire Nord** : entre le carrefour de Paumarélie et le giratoire du Pouyaud à Trélissac.

Qu'à ce jour, les travaux réalisés sont les suivants :

Programme d'études routières sur le territoire de l'agglomération de Périgueux. Les itinéraires alternatifs

15/02/2019 ; Bilan des aménagements des itinéraires alternatifs.



- **Itinéraire Sud-Est** : Les travaux ont débuté en 2018 et sont en cours d'achèvement sur la section prioritaire ;

- **Itinéraire Nord-Est** : La section entre la RD8 et l'entrée du bourg de Trélassac est réalisée. Les travaux au niveau du bourg sont prévus pour être réalisés entre avril et juillet 2019.
- **Itinéraire Nord** : Les travaux de cette section sont achevés et la compétence de la voirie a été rendue à la commune de Trélassac par délibération du Conseil Communautaire du 20/12/2018.

Considérant que concernant l'**itinéraire alternatif Centre** (traité hors conventions avec le Conseil Départemental), 2018 a vu la réalisation des aménagements du carrefour giratoire dit « Netto » afin de permettre la modification du plan de circulation du secteur.

Qu'en 2019, les travaux suivants vont être réalisés :

- reprise de la chaussée de la bretelle du Bassin ;
- finalisation des girations sur la rue Clergerie/allée du Port suite à l'acquisition d'une propriété bâtie ;
- reprise ponctuelles d'enrobés sur la rue Claude Bernard pour cause de chaussée dégradée et en lien avec des travaux d'assainissement en passe d'être réalisés.

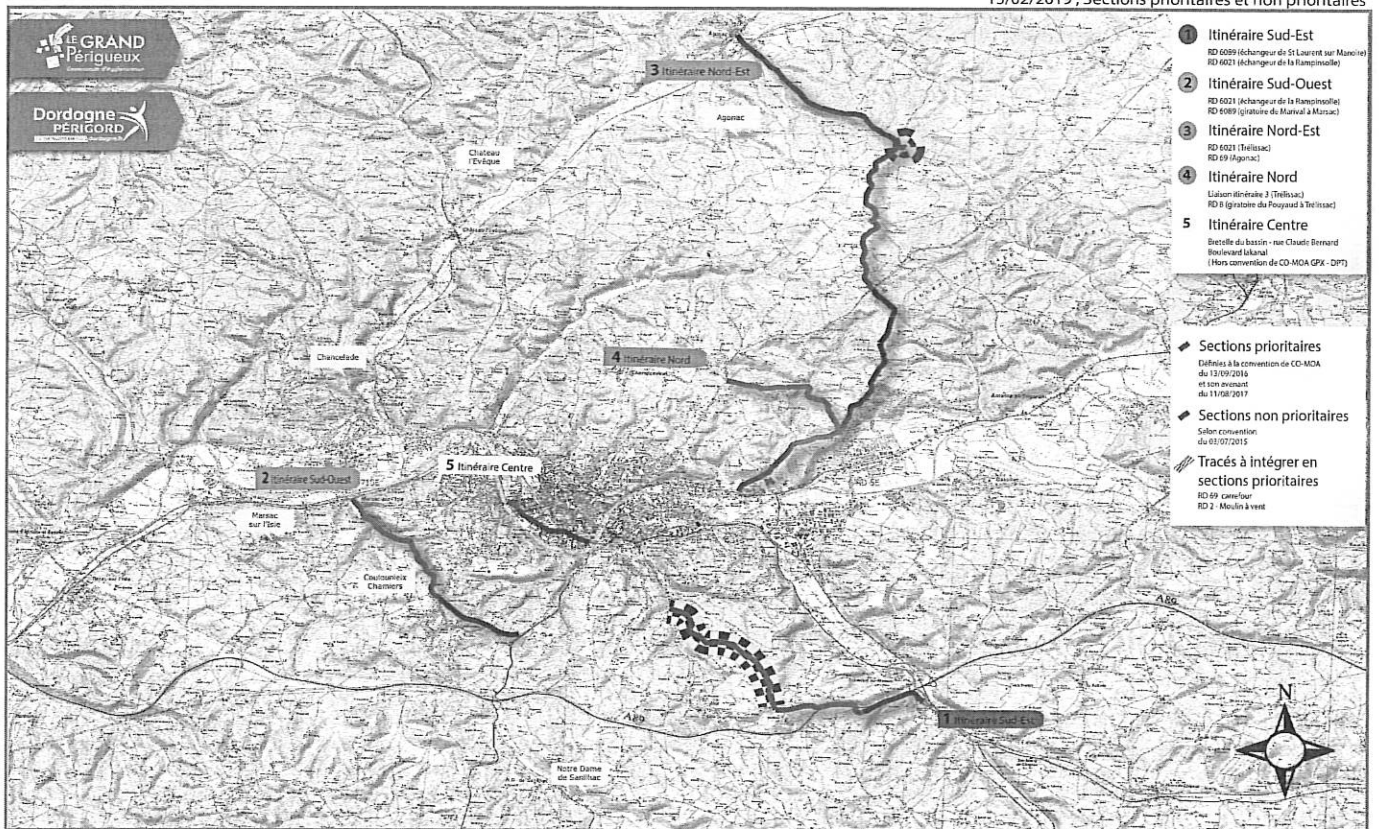
Que l'ensemble de ces travaux est estimé à 280 000 € HT.

Considérant que par ailleurs, les études de la requalification globale du tracé vont être lancées afin de mettre l'infrastructure en adéquation avec le trafic reçu, qui permettra de définir le coût de ces travaux d'aménagement.

Que les études menées par le Département sur les itinéraires montrent que certains aménagements pourraient maintenant être lancés en travaux :

Programme d'études routières sur le territoire de l'agglomération de Périgueux. Les itinéraires alternatifs

15/02/2019 ; Sections prioritaires et non prioritaires



- **Sur l'itinéraire Sud-Est**, le traitement du tronçon entre le carrefour du Moulin à Vent (Atur), à la fin de la section réalisée, et le carrefour avec la RD2 permettrait une continuité sur ce tracé de contournement fortement utilisé ;

- Sur l'itinéraire Nord-Est, il apparaît opportun de traiter prioritaire présente aujourd'hui un caractère accidentogène.

Que pour cela, ces 2 secteurs seraient intégrés à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Grand Périgueux et le Conseil Départemental de la Dordogne pour la réalisation des travaux relatifs aux sections prioritaires des Itinéraires Alternatifs du Grand Périgueux.

Que pour ces 2 sections, l'année 2019 serait consacrée aux études, et la réalisation des travaux pourrait être envisagée en 2020, sous réserve des acquisitions foncières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide de programmer les sections d'itinéraires alternatifs suivants, pour les exercices budgétaires 2019 et 2020 :
 - IA Sud-Est : depuis le carrefour « Moulin à Vent » jusqu'au carrefour avec la RD2 sur la commune déléguée d'Atur ;
 - IA Nord-Est : carrefour avec la RD69 sur les communes de Cornille/Agonac/Sorges-et-Ligueux en Périgord ;
 - IA Centre : bretelle du bassin, giration à l'angle de la rue Clergerie et chaussées dégradées dans la rue Claude Bernard.
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental qui intégrera les tracés Sud-Est et Nord-Est.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	26 AVR. 2019	Pour extrait conforme	26 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	26 AVR. 2019	Périgueux, le	26 AVR. 2019

Le Président
 Jacques AUZOU

